



## **Méthodes d'évaluation juridique et essai d'étude comparative Projet de recherche**

*Fahrad Ameli*

*Maître de Conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Professeur à Sciences Po Paris et Avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit international privé et droit du commerce international*

L'objet de la présente recherche est de s'interroger sur l'impact des droits nationaux dans les relations de droit privé ou public international. Nous vivons en effet dans un monde de plus en plus globalisé qui voit se rétrécir les espaces que le Doyen Carbonnier avait l'habitude d'appeler les « zones de non-droit ».

Or, ce rétrécissement des zones de non-droit a pour corollaire nécessaire des conflits permanents générés par l'existence « d'effets de bord » dans les relations juridiques transnationales. Il convient ainsi de se demander dans quelle mesure les backgrounds culturels, les données historico-anthropologiques aussi bien que les données sociologiques sont de nature à faciliter ou, au contraire, compliquer ces relations conflictuelles entre Etats ou personnes privées appartenant à des territoires différents.

L'étude comporte fatalement un aspect de droit public et un aspect de droit international. Nous nous proposons de l'initier d'un point de vue privatiste et prendre un exemple d'actualité, celui du point de conflit entre les contrats de commerce international et les principes de droit de l'homme.

Cette recherche, qui mérite d'être menée sur plusieurs mois et devra comporter un volet purement d'investigation, a donné pour l'instant lieu à la rédaction d'une étude sommaire qui serait bien entendu à développer et parfaire, consacrée à la place de la clause, implicite ou explicite, de la sauvegarde ou la protection des droits de l'homme.